



TAM TAM SNE DP FEVRIER 2018

- Lors de la dernière réunion DP du 25/01, une question avait été posée par la CFDT (Q7) sur **l'aide de l'état à l'installation de ces bornes pour les VE**. La réponse apportée par la direction concernait l'aide à l'achat du VE.

Serait-il possible d'obtenir une réponse claire sur **l'aide à l'installation des bornes** ?

Réponse : en attente d'éléments de réponse précises de l'état pour savoir si l'ADEME est éligible pour les DR en location.

Situation en cas d'intempéries

- Serait-il possible d'anticiper les messages de la direction auprès des managers pour qu'ils puissent en informer leurs équipes suffisamment en amont et non la veille au soir pour le lendemain matin ?

Réponse : oui, mais il existe une note intempérie (chemin d'accès) qui sera actualisée pour intégrer le télétravail

- Les autorisations exceptionnelles de jour de télétravail accordées sont-elles comptabilisées en plus des jours déclarés dans le cadre du forfait ?

Les jours concernés seront comptabilisés hors du quota des décomptes officiels.

- Le 07/02 à 11h32, la direction diffuse une information au personnel de Vicat sur la fermeture du restaurant d'entreprise pour le déjeuner du même jour.

Une indemnité repas a-t-elle été prévue pour le personnel contraint ?

Oui à hauteur de 5€37 pour tous ceux qui auront badgé et sans avoir besoin de formuler la demande sur la paie de mars.

Fort heureusement et bon courage aux franciliens pour trouver un lieu pour déjeuner à ce prix là !!!

- **Carte d'abonnement transport**

Serait-il envisageable de mettre en place une ligne budgétaire spécifique Moyens Généraux pour la prise en charge directe de cette dépense par le siège, ce qui éviterait aux agents concernés d'en supporter l'avance de trésorerie ?

Non, désolé, les outils actuellement en place ne le permettent pas. Les agents doivent faire l'avance de trésorerie et en demander le remboursement avec une note de frais qui sera remboursée très rapidement !!!

- **MAD**

Est-il prévu un soutien psychologique des managers et de leur équipe qui sont contraints depuis plusieurs années de réduire leurs priorités tout en maintenant une pression budgétaire forte et aléatoire ?

Pas de cellule psy envisagée. **Etonnant non ?**

La direction est bien consciente des tensions engendrées et travaillera au cas par cas avec les équipes en soutien pour la gestion des priorités et les tensions budgétaires inhérentes.

- Le zoom RH de février évoque la formation : **'Application contractuelle des nouveaux systèmes d'aides'** (Candidature à adresser au plus tard le 16 mars 2018).

Elle a été recommandée par le service juridique dans leur bulletin d'actualité
Cependant elle n'apparaît pas dans l'onglet « liste des candidatures en cours et à venir » du portail OSCARH des personnes concernées.

L'appel à candidature n'avait pas encore été lancé à l'heure où nous posez cette question et c'est la raison pour laquelle elle n'apparaissait pas encore.

Depuis, la formation est accessible et 4 sessions sont proposées.

Nous tenons à saluer la réactivité de la direction quant à cette demande et d'en avoir mesuré toute l'importance que lui confère tous les adémiens impliqués !!!



Prochaine réunion des DP le 29/03.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **une semaine avant**
aux représentants SNE des DP suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ; herve.chalaye@ademe.fr ;

violaine.grillon@ademe.fr;

guy.laurent@ademe.fr ; veronique.loison@ademe.fr ; walter.persello@ademe.fr ;

fabienne.schimenovitz@ademe.fr